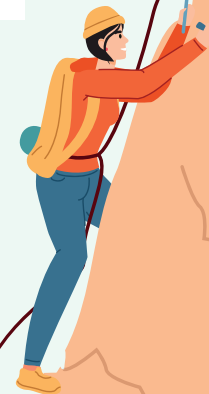


GUIDE CREUSOIS POUR DES MANIFESTATIONS SPORTS NATURES ÉCORESPONSABLES



POURQUOI CE GUIDE ?

En 2021, Le Ministère des Sports a confié au WWF France une étude sur les répercussions dans le sport d'une hausse des températures à +2 et + 4°C.

Dans une projection à +2°C, il est estimé une diminution de 24 jours de pratique par an à l'horizon 2050, et 66 jours par an dans un scénario à +4°C à l'horizon 2100 !

Dans ce contexte, il est nécessaire d'appréhender dès à présent les évolutions et d'adapter les pratiques.

Le Département, dans le cadre de sa compétence "sports nature", a pour objectif d'en promouvoir un développement maîtrisé, de même que les fédérations sportives.

Les acteurs du sport ont leur rôle à jouer.

Les évènementiels écoresponsables « sports nature » sont un formidable vecteur pour s'engager, sensibiliser et communiquer différemment auprès des pratiquants et du public, mais aussi promouvoir les valeurs du développement durable.

C'est pourquoi, les membres de la Commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) de la Creuse ont souhaité proposer ce document, vade-mecum de tous les aspects à prendre en compte afin de réussir au mieux votre manifestation sports nature écoresponsable. Évolutif, il ne sera disponible qu'en téléchargement. Vous trouverez ci-dessous les liens vers les fiches pratiques correspondantes.

Vous pourrez ainsi vous engager à respecter tout ou partie de ce guide.

N'oubliez pas d'évaluer vos actions afin de progresser lors de vos prochaines manifestations !

Enfin, sachez que le respect des règles est aussi un bon moyen de faire accepter vos manifestations aux habitants.

Bonne lecture ! (version 2025)

1. INSCRIPTION/ ACCUEIL, ACCESSIBILITE, SOLIDARITÉ

2. LES DEPLACEMENTS, TRANSPORTS, MOBILITÉ

3. LES SITES ET LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

4. ACHATS (COLLATIONS, REPAS ET BOISSONS)

5. L'ANCRAGE TERRITORIAL

6. L'EAU ET L'ÉNERGIE

7. LES DÉCHETS

8. COMMUNICATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

9. LES MANIFESTATIONS MÉCANIQUES

10. ÉVALUER SA MANIFESTATION

11. ANNEXE n°1 : quelques conseils pour préparer votre manifestation

12. ANNEXE n°2 : liste de contacts utiles

01 INSCRIPTION/ ACCUEIL, ACCESSIBILITÉ, SOLIDARITÉ

Cette rubrique va vous permettre de passer en revue tous les postes, de l'inscription des participants jusqu'à l'accueil le jour J mais aussi à l'ouverture de votre manifestation à tous les publics.

Inscription

- Préférer les mails pour informer les partenaires, les participants (convocations, engagements). Utiliser l'outil visio conférence pour les réunions préparatoires.
- Imprimer les divers documents recto-verso et utiliser du papier labellisé, ou recyclé ou, a minima, issu de forêts gérées durablement. Utiliser le mode «brouillon» de l'imprimante.
- Utiliser un site Internet pour le suivi des résultats plutôt que des envois papier.
- Pour les affiches et autres documents de communication, limiter les fonds colorés, et faire appel à un imprimeur utilisant du papier labellisé ou recyclé ainsi que des encres végétales.
- Penser au suivi avec les médias, et promouvoir la démarche de l'organisateur.
- Pour les goodies et les récompenses, privilégier des lots provenant du territoire, avec la création de médailles par des artisans locaux. Exemple : des t-shirts, des livres et lots en lien avec la Creuse (ex : entrées pour des visites, des séjours, etc.), ou un espace photo call.
- Limiter les quantités de goodies à offrir.



ASTUCES



Certaines polices de caractère sont beaucoup moins gourmandes en encre comme Ecofont (police « verte » créée pour économiser de l'encre). Parmi les polices d'écriture installées nativement sur votre ordinateur, Times New Roman, Century Gothic ou encore Calibri sont les plus économiques ; A l'inverse, les plus gourmandes seraient les Franklin Gothic Medium, Tahoma et Trebuchet.

À titre de comparaison, le centre de connaissances JPG a testé sur "une consommation de 250 pages par semaines imprimées avec un toner HP 124A" ces différentes polices et les dépenses annuelles qu'elles représentent pour une entreprise : Century Gothic : 407,54 € ; Ecofont : 410,17 € ; Times New Roman : 418,22 € ; Calibri : 450 €, Arial : 536,89 € ; Trebuchet : 553,01 € ; Tahoma : 562,74 € ; Franklin gothic medium : 595,15 €.

Créer une affiche pour le numérique et une moins gourmande en encre pour l'impression.

Accueil des participants, du public

- Informer préalablement les participants sur la durée et l'intensité de l'effort, du balisage à suivre.
- Informer les participants que les traces ne sont valables que le jour même et leur demander de s'engager à effacer les traces et à ne pas les diffuser suite à la manifestation (conventions pour des passages sur des parcelles privées valables uniquement le jour de la manifestation).
- Informer le public des différentes localisations des animations (plan distribué à l'arrivée).
- Informer les participants et le public des mesures mises en œuvre par l'organisateur en faveur du développement durable.

01 INSCRIPTION/ ACCUEIL, ACCESSIBILITÉ, SOLIDARITÉ

Accessibilité, sécurité

- Choisir un lieu bien situé, avec une possibilité de transports en commun à proximité (train, bus) et pour ses possibilités d'hébergements (gîtes, hôtels, chambres d'hôtes, camping, ...)



Équipements de grande capacité en Creuse Tremplin Nature à Guéret, Les Coussières à Bussière-Dunoise, le Pré des Vergnes à Jouillat, ...

Plus d'INFOS auprès de Creuse Tourisme

- Faciliter l'accès au lieu de l'événement et les déplacements sur le site des personnes à mobilité réduite (et autres handicaps).
- Prévoir la présence de bénévoles qui veillent au bon déroulement de la manifestation. Les impliquer dans les gestes écoresponsables. S'assurer que des bénévoles seront présents tout au long de la manifestation pour sensibiliser au système de tri des déchets mis en place sur le site.
- Prévoir la venue du public avec leurs animaux de compagnie (règlement).

- Installer des toilettes, si besoin.
- Être attentif aux pollutions sonores : ne pas placer les hauts parleurs là où il y a regroupement du public (buvette par exemple, ...) et au niveau sonore.

Solidarité

- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite.
- Évaluer la capacité des pratiquants afin de les accompagner au mieux dans les démarches d'inscription, etc..
- Faire travailler les entreprises d'insertion en amont de la manifestation (entretien du parcours par ex.) et pendant, les ESAT (repas, autre, ...).
- Associer les scolaires à la manifestation.
- Promouvoir la mixité sociale et favoriser la mixité générationnelle.
- Le cas échéant, localiser la manifestation dans des quartiers « difficiles ».



02 LES DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS, MOBILITÉ

L'arrivée sur le lieu de la manifestation est parfois un vrai casse-tête. Entre transports, fléchage, voici quelques points faciles à mettre en œuvre.

En amont de la manifestation

Durant la préparation de la manifestation, limiter les déplacements en communiquant via des conférences téléphoniques, le courrier électronique, les visio-conférences.

Inciter le public et les participants à utiliser les transports décarbonés

- Promouvoir les transports en commun en informant des horaires et des lignes existantes pour rejoindre la manifestation. Négocier avec les collectivités locales concernées des tarifs spéciaux sur les transports collectifs.
- Favoriser le covoiturage pour les participants en les mettant en relation grâce, notamment, à un lien sur le site internet de la manifestation vers une plateforme dédiée.
- Prévoir un bonus pour ceux qui viennent en transport en commun ou en covoiturage (lot, boissons, réduction, tarification des billets différenciée, ...).
- Sur des manifestations d'envergure, mettre en place des navettes et proposer des tarifs spéciaux sur les transports.
- Prévoir un parking pour les bus et un autre dédié au covoiturage.
- Mettre en place un fléchage en matériaux recyclables ou réutilisables, pour indiquer l'accès au lieu de la manifestation ainsi qu'un plan de stationnement pour éviter les tours et détours des transports collectifs et des particuliers.



ASTUCE



Plusieurs sites internet nationaux et locaux permettent d'organiser facilement le covoiturage.



CONSEILS



Des bicyclettes peuvent être utilisées pour des déplacements de proximité comme, par exemple, pour vérifier le balisage la veille et le jour même, le balisage d'un circuit par exemple.

Et si vous compensiez vos émissions de CO2 lors de vos déplacements !

Je calcule l'empreinte carbone
du trajet :

agirpoulatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets

goodplanet.org/fr/calculateurs-carbone/

Tout savoir sur la compensation
avec le site de l'ADEME :

presse.ademe.fr/2019/11/compensation-carbone-5-regles-de-bonnes-pratiques.html

Je compense en versant à une association le coût de mes émissions CO2 et en reversant la somme calculée à une association environnementale de choix ou pour permettre l'acquisition d'espaces remarquables.

Mais avant tout, mettre en œuvre le principe
« éviter, réduire, compenser ».



03 LES SITES ET LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La préservation de l'environnement est au cœur des préoccupations du public et des pratiquants de sports nature. C'est aussi un domaine où la réglementation est forte et à appréhender rapidement dès la conception du projet.

En amont de la manifestation

- Prendre en compte, dans le choix des tracés et des accès au public, les critères environnementaux (zones protégées, le respect de la faune - sauvage et domestique – et de la flore) ainsi que la date de l'organisation qui peut être impactante pour les milieux.

- Dimensionner le nombre de participants et du public à ce que le site peut supporter. Pour cela se rapprocher des gestionnaires d'espaces naturels (Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), Office National des Forêts (ONF), Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Conservatoire du Littoral, Associations de protection de l'environnement, syndicats de rivières, ...), pour leur soumettre le projet de la manifestation, leur faire valider le parcours, respecter leurs préconisations et recommandations et, le cas échéant, faire évoluer le projet dans le bon sens. (voir contacts annexe n°2)

- Vérifier la compatibilité de la manifestation avec les réglementations environnementales et locales.

- Associer les acteurs et partenaires locaux le plus en amont de la manifestation.

- Informer les Associations communales de chasse agréées (ACCA) des dates et horaires de la manifestation et du parcours. Se rapprocher des mairies pour avoir les contacts.

- Si votre manifestation emprunte ou traverse des cours d'eau, des zones humides ou des plans d'eau intérieurs, veillez à contacter la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) et les services de l'État.

- Prendre en compte les délais de réponses des différentes structures (Etat, DDT, PNR, ...) dans la phase de dépôt de la déclaration en Préfecture.

- Voir annexe 1 « Quelques conseils pour préparer votre manifestation ».

- S'assurer d'avoir toutes les conventions de passage dans les propriétés privées.

- Prévoir la présence sur le site de bénévoles « ambassadeurs » du développement durable auprès du public et des participants.

La Creuse, un département Nature

La Creuse en bleu

5 500 km de cours d'eau parcourent le département dont la Creuse, la Thaurion et la Gartempe. 3 rivières ont reçu le label « Site Rivières Sauvages », certifié par l'Afnor : le Pic, la Gioune et le Cubaynes. La Creuse, ce sont aussi 3 252 plans d'eau recensés (dont celui de Vassivière au sud-ouest, le plus vaste du Limousin avec 1 000 ha) et 14 barrages ou retenues d'eau.

La Creuse en Vert

Le Département possède la Réserve Naturelle Nationale de l'étang des Landes, d'une superficie de 166 ha, riche notamment pour ses populations d'oiseaux. 9% du territoire est classé en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

3 arrêtés de protection de biotope (APB) sont présents en Creuse. Pris par le Préfet, cet acte de conservation protège un habitat naturel, ou biotope, abritant une ou plusieurs espèces animales et/ou végétales sauvages et protégées comme, par exemple, le faucon pèlerin sur le site d'escalade à Roche Gallet.

En Creuse, la part de la couverture des sites Natura 2000 est de 7% (12,9% en France métropolitaine). Mais qu'est-ce que Natura 2000 ? C'est un réseau européen de sites à

haute valeur de biodiversité dont l'objectif est de les protéger tout en prenant en compte les activités humaines si elles sont compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces. Ces sites sont gérés par des associations. Leurs gestionnaires sont précisés sur le site de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel).

inpn.mnhn.fr/accueil/index

La forêt, elle, couvre 28% de la surface du département. 92% des forêts sont du domaine privé. 70% de la forêt est constitué de feuillus et 30% de résineux.

La Creuse, c'est aussi le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

- Baliser les itinéraires à l'aide de produits biodégradables. Ne pas clouter ni visser le fléchage sur les arbres.
- Pour l'entretien du parcours, couper uniquement les végétaux qui doivent l'être sans exagérer.
- Mettre en place des toilettes sèches s'il n'y a pas de sanitaires sur site. Se rapprocher de collectivités qui mutualisent cet équipement.
- Réaliser un plan des installations avec les zones autorisées, celles interdites d'accès et les zones protégées, distribuer aux participants ce plan imprimé sur du papier recyclé.



Les toilettes sèches utilisent des matières organiques compostables comme la sciure de bois, la paille, le foin, etc. Il est possible de louer ce type d'équipement, en faisant appel à un prestataire en charge de l'installation, l'entretien, le démontage des toilettes et la valorisation de la matière en compost.

Penser à sensibiliser le public qui peut avoir quelques a priori à les utiliser.

Pendant la manifestation

Prévoir des zones de stationnement, les zones de cheminement. Pour cela, il convient de privilégier pour le fléchage des matériaux recyclables ou réutilisables.



Les cheminements devront être bien délimités afin de réduire l'impact du piétinement notamment dans les zones sensibles, comme, par exemple, les zones humides. Pour ces dernières, une protection au sol pourra être mise en place de type platelage ou ganielle en bois de châtaigniers, ...



CONSEILS



Penser à compléter la fiche évaluation d'incidence N2000 si vous traversez ce zonage.

Liste des sites N2000 :

inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/23/tab/natura2000

Fiche :

creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Biodiversite/Informations/Natura-2000-Evaluation-des-incidences



ASTUCE



Du balisage au sol peut être réalisé en plâtre (non toxique). Privilégier les signalétiques compostables ou pérennes.



Un mégot de cigarette met jusqu'à 12 ans pour se dégrader et pollue 500 l d'eau ! C'est le 3ème déchet le plus polluant pour les animaux marins.

- Assurer l'accueil et la surveillance des participants et du public sur les espaces protégés.

Après la manifestation

- Remettre le site en état de propreté à l'issue de la manifestation, (points de ravitaillements, parcours, départ, arrivée, abords, ...) en utilisant des produits de nettoyage naturels ou éco-labelisés, en ramassant et en triant les déchets.
- Prévoir le débalisage des parcours.
- Ramasser les déchets abandonnés dans la nature, la signalétique et l'affichage mis en place, tout en mutualisant les déplacements.
- Repositionner les tables, les chaises, les barrières, à leur emplacement d'origine.
- Attention aux jauges qui peuvent être mises en place sur certains secteurs.



Petit rappel sur l'interdiction d'apport du feu en forêt :

À noter que pendant la période du 1^{er} mars au 30 septembre, il est interdit de fumer en forêt. Les barbecues, ainsi que les feux d'artifice, feux de camp et autres doivent être autorisés et être situés à une distance minimale de 200 m des bois, forêts, landes et friches. (Voir l'arrêté Préfectoral du 4 juillet 2019 concernant cette réglementation ou arrêté municipal). En plus de cette interdiction, il convient d'être particulièrement vigilant les jours où le risque est fort ou très fort (période de sécheresse et vent marqué).



Météo France publie la Météo des forêts qui indique un niveau de danger de feux de forêts établi à partir des prévisions météorologiques et l'état de sécheresse de la végétation sur le territoire métropolitain.

meteofrance.com/meteo-des-forets

À consulter pour connaître le niveau de risque d'incendie.



CONSEILS



Informez les pratiquants et le public des gestes à tenir en cas de départ de feu : prévenez le 18 (sapeurs-pompiers), le 112 (numéro d'appel européen) ou le 114 (numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes) et localisez le départ de feu en indiquant l'adresse (ou si possible, utilisez la géolocalisation au moyen d'un téléphone portable).

04 ACHATS (COLLATIONS, REPAS ET BOISSONS)

Dans le budget de l'organisation, le poste des achats est souvent important. Il concerne la nourriture, les goodies, le matériel, les fournitures, etc. La dimension locale n'est pas à négliger surtout si l'on souhaite concrétiser des partenariats.

Avant la manifestation

- Calculer les quantités nécessaires avant l'achat. Pour cela, favoriser les inscriptions préalables et, en fonction du nombre d'inscrits, éviter ainsi les déchets et le gaspillage.

- Acheter et proposer des produits de saison et notamment des produits locaux, voire labellisés bio et/ou équitables.

- Pour la conservation de denrées, anticiper le respect de la chaîne du froid pour organiser les achats, leurs transports et la conservation des denrées périssables sans gaspillage d'énergie.

- Préférer les produits non emballés (vrac) afin de réduire les emballages. Réduire l'emploi de barquettes plastiques par exemple et privilégier les emballages papiers.

- Éviter les bouteilles d'eau, et encourager les personnes à venir avec leur gourde.

- Penser à proposer des paniers repas pour les bénévoles.

- Privilégier les consignes de gobelets et des plateaux repas lavables et réutilisables.

- Choisir des boissons ayant un contenant recyclable ou consigné.

- Privilégier les fournisseurs assurant la reprise des « non-utilisés » ou non consommés.



CONSEILS



Pour les producteurs locaux, plusieurs sites vous informent :

Creuse Tourisme : tourisme-creuse.com/toute-la-creuse/sejourner/gastronomie/ou-acheter-nos-produits-locaux/producteurs-et-produits-du-terroir/

La Chambre d'agriculture de la Creuse, les producteurs en vente directe : creuse.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/098_Inst-Creuse/PDF/Actualite_agenda/2020_COVID19/liste_producteurs/liste_producteurs_ventesurlesmarches3.pdf

Le Département de la Creuse « Mangeons Creuse » : sigeo23.creuse.fr/mangeons_creuse/index.html



Un-e sportif-ve qui s'entraîne 3 fois par semaine durant une année scolaire peut éviter de jeter jusqu'à 100 bouteilles en plastique en adoptant la gourde.



ASTUCE



Pour inciter à prendre sa gourde, prévoir de remettre une récompense à ceux qui en utilisent une. Cette action pourra être annoncée en amont sur site, affiches, réseaux sociaux.



04 ACHATS (COLLATIONS, REPAS ET BOISSONS)

Pendant la manifestation

La mise en place et le service :

- Louer la vaisselle plutôt qu'utiliser le type « jetable », pour ne pas produire trop de déchets. Mutualiser la vaisselle avec les collectivités qui peuvent être ainsi partenaires de la manifestation.

- Privilégier nappes et serviettes recyclées.

- Préférer une présentation collective des aliments, plutôt qu'individuelle.

L'information des convives :

- Informer les participants (sportifs, public et organisation) sur le tri des déchets en fin de repas ou de collation.

- Les collations de fin de rencontre pour les sportifs ne devraient bien sûr pas comprendre d'alcool. Eviter que des boissons alcoolisées ne soient vendues ou distribuées dans les stades et établissements d'activités sportives et physiques. Néanmoins, les associations peuvent demander une dérogation temporaire de vente de boissons alcoolisées de type 3 (service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24345).

Après la manifestation

Les restes de repas :

- Faire procéder à la reprise des non utilisés, penser à le négocier au préalable avec le(s) fournisseur(s).

- Faire don, dans certaines conditions, du surplus alimentaire à des associations caritatives. Pour cela, les denrées doivent être sèches, non périssables, non entamées, la date de péremption non dépassée et l'emballage non abîmé présentant les étiquetages en vigueur. Les méthodes de conservation indiquées sur l'étiquetage doivent être respectées (température de conservation, etc.). Il n'est pas possible de donner des produits réfrigérés ou surgelés en raison du respect de la chaîne du froid

- Ne pas jeter l'huile de friture dans la nature, ni les égouts ; la mettre dans un contenant vide (bouteille, bidon) et la rapporter en déchetterie.

Les déchets :

- Envisager la possibilité de réaliser du compost avec les déchets alimentaires.



ASTUCE



Pour l'évacuation des déchets alimentaires, établir un partenariat avec un agriculteur local. Pour cela prendre attache avec la Chambre d'agriculture de la Creuse.



CONSEILS



Dès le 1^{er} janvier 2024, les particuliers, comme les entreprises, ont l'obligation de composter leurs déchets de cuisine.

- Un partenariat peut être conclu avec une déchetterie : Evolis en Creuse, par exemple. S'informer auprès de la commune.

- Pour le nettoyage des lieux de restauration, bien gérer les volumes d'eau utilisés afin d'éviter les gaspillages. N'utiliser que les quantités de produit d'entretien nécessaires ; en évitant tout excès ou surdosages inutiles



Penser à acheter des produits d'entretien respectueux de l'environnement.



05 L'ANCRAGE TERRITORIAL

Pour assurer le succès de la manifestation, il semble essentiel que la commune dans laquelle se déroule la course, mais aussi toutes les communes traversées, soient informées du projet. Ainsi, il sera plus aisé de nouer des partenariats et de mutualiser des équipements, des services, du matériel.

- Préparer des repas avec des spécialités locales, achetées auprès de producteurs locaux à forte identité territoriale.
- Informer de la démarche les participants, et citer les producteurs.
- Informer les communes de l'organisation d'une manifestation sportive de pleine nature à proximité.
- Mutualiser le matériel en l'empruntant aux collectivités locales, si possible, ou auprès de Comités sportifs.
- Pour animer la manifestation, notamment pour le public présent sur place, faire venir des partenaires locaux, des artisans, des associations, l'office du tourisme local, et penser à proposer des animations pour les familles.
- Proposer des marchés de producteurs lors des manifestations importantes.
- Pour les achats de lots (récompenses), privilégier des objets locaux, la création de médailles, de t-shirts et autres objets réalisés par des artisans du territoire, des livres sur le département, son patrimoine, sa culture, etc.
- Offrir des cadeaux dématérialisés locaux (bons pour accéder à une activité, un musée, un hébergement, ...).
- Penser à informer les Offices de tourisme et les hébergeurs de la tenue de la manifestation.



06 L'EAU ET L'ÉNERGIE

L'eau est un bien précieux, qui pourrait venir à manquer. Il n'est plus à dire qu'il faut la préserver mais aussi l'économiser. Pour des manifestations sports nature organisées en plein air, il est parfois assez facile de mettre en place des sources d'énergie alternatives à partir d'énergies renouvelables.

Économiser l'eau

- Privilégier l'eau du circuit potable à l'eau en bouteille. Encourager les personnes à s'équiper d'une gourde en les récompensant avec un lot par exemple.
- Confier le lavage de la vaisselle à un ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) par exemple.
- Economiser l'eau au maximum et notamment dans les sanitaires. Installer des pancartes afin de sensibiliser les participants et le public. Quand c'est possible, réguler au plus juste la température de l'eau des douches. Surveiller les fuites et le matériel défectueux.
- Préserver l'eau en évitant ou en réduisant les substances polluantes.
- Prévoir un lieu unique pour nettoyer les vélos et utiliser si possible les eaux pluviales récupérées. Utiliser des robinets d'arrêt au bout des tuyaux d'arrosage qui servent au nettoyage des motos, des VTT, des quads.

Économiser l'énergie

- Mettre en place des systèmes utilisant des énergies renouvelables pour la production d'eau chaude (comme par exemple des douches solaires extérieures). Ces équipements sont peu coûteux et pratiques.
- Utiliser des piles et batteries rechargeables associées à des chargeurs solaires.
- Mettre en place toutes les mesures en termes d'économie d'énergie électrique, comme, par exemple, des lampes extérieures photovoltaïques.



CONSEILS



La douche solaire est un système assez facile à mettre en place et réutilisable. Elle est raccordée à une arrivée d'eau via un tuyau d'arrosage, et est munie d'un réservoir. L'eau contenue dans le réservoir est réchauffée par le soleil. La douche peut être équipée d'un mélangeur et fonctionne ainsi de manière autonome en ne requérant aucune source énergétique supplémentaire. En général, l'eau met une à deux heures pour se réchauffer, et la capacité du réservoir varie entre 10 et 80 litres en fonction des modèles. Lors de l'installation, penser à garantir un minimum d'intimité ! Et bien sûr, il faut que le soleil soit au rendez-vous de la journée !



07 LES DÉCHETS

Aujourd'hui tous les déchets peuvent être triés et valorisés. Néanmoins, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

Limiter ses déchets et inciter au tri

- S'appliquer à limiter la production de déchets.
- Mettre en place un principe de consigne pour gobelets.
- Privilégier la vaisselle réutilisable / lavable.
- Préférer le matériel dégradable et certifié (carton) au plastique.



Temps de dégradation de quelques déchets

Sac en amidon de maïs : 2 semaines à 2 mois

Pelures de fruits : 1 mois à 6 mois

Papier : 2 à 5 mois

Mouchoir en papier : 3 mois

Papier toilette : 2 semaines à 2 mois

Serviette ou tampon : 400 à 450 ans

Couche jetable : 500 ans

Fruits et légumes : 3 mois à 2 ans

Allumette : 6 mois

Mégot de cigarette (avec filtre) : 12 ans

Brique de jus de fruit : 3 mois

Chewing-gum : 5 ans

Papier de bonbon : 5 ans

Briquet en plastique : 100 ans

Canette en aluminium : 200 ans

Sac plastique : 450 ans

Bouteille en plastique : 400 ans

Bouteille en verre : 4000 ans

Pile : 7869 ans



ASTUCE



Pour limiter le gaspillage alimentaire, il est courant de proposer un doggy bag.

- Disposer régulièrement, sur l'ensemble du site (aire de parking, de repas, de ravitaillement...) des points propreté permettant le tri des déchets. Ajouter une signalétique simple pour éviter les confusions. Adapter les points de ramassage des déchets aux types de manifestations.

- Disposer des bacs à quelques dizaines de mètres après les lieux de ravitaillement pour récupérer, voire trier les déchets (sachets de barres énergétiques, emballages divers, gobelets...).

- Utiliser les points de collecte pour communiquer sur le tri des déchets ou mettre en place une brigade de bénévoles pour sensibiliser au tri.

- Mettre en place des tris spécifiques au niveau des cuisines, stands de restauration et buvettes. Les plateaux repas pourraient être rapportés en cuisine afin que le tri soit effectué directement par les bénévoles.



CONSEILS



ASTUCE



Mettre en place des pénalités sportives (lorsque l'épreuve donne lieu à un classement) en cas de mauvais comportement.

Une idée pour un lot utile : offrir un cendrier réutilisable ou en carton.

07 LES DÉCHETS

Collecter les déchets

- Solliciter l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ou les acteurs de la collecte présents sur le territoire avant la manifestation pour diffuser des documents d'information sur le tri sélectif, voire parrainer la manifestation.
- Se renseigner sur le mode de collecte déjà organisé sur le territoire où a lieu la manifestation (communes ou communautés de communes, syndicats mixtes).
- Utiliser des rubalises réutilisables ou biodégradables. Cette recommandation ne vaut pas pour certaines fédérations sportives comme la Fédération française de cyclisme.
- L'information sur le tri des déchets peut être ajoutée sur un document fourni aux participants en indiquant sur le parcours, où trouver les poubelles de tri.
- Le compostage des déchets alimentaires peut-être envisagé si un accord est passé au préalable avec un agriculteur ou un jardinier par exemple.
- Mettre à disposition du public des cendriers de poche, consignés ou pas.

Eliminer les déchets du site

- Une fois collectés, regrouper les déchets (par type, si le tri est opéré) sur un lieu central prévu à cet effet, ou sur plusieurs lieux s'il y a accord avec l'opérateur local de collecte.
- Prévoir une équipe de bénévoles qui ramasse les ordures abandonnées, notamment dans la nature.
- Donner les denrées alimentaires encore consommables aux associations.
- Voir avec l'opérateur de tri pour sensibiliser et parrainer la manifestation.
- S'appuyer sur une association bénévole, telle qu'AREMACS (Association pour le Respect de l'Environnement lors des Manifestations Culturelles et Sportives), pour sensibiliser, in situ, sur le tri.



ASTUCE



Utiliser les bacs de tris comme supports de messages pour les sportifs, le public ou des supports pour des partenaires.

Créer votre propre signalétique sur supports réutilisables



Les bioplastiques (rarement labellisés « bio ») doivent être recyclés !



08 COMMUNICATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION

Le monde du sport est de plus en plus sensible aux messages liés au développement durable et à la protection de la nature. Ces enjeux peuvent être mis en avant dans les documents remis aux participants, dans les dossiers de presse aussi par exemple. Des associations environnementales locales peuvent également proposer de vous accompagner en organisant des animations au cours de la manifestation.

Faire connaître les richesses du département

- Mettre en place dès l'inscription, via le règlement de la manifestation, l'engagement à ne pas conserver ni diffuser les traces numériques (GPX ou KML) du parcours.
- Communiquer et alerter sur le lieu de la manifestation, ainsi que sur les réseaux sociaux, sur les passages en propriétés privées conventionnés uniquement pour ce jour.
- Penser à communiquer en amont auprès de la commune, de l'Office de tourisme, voire Creuse Tourisme et des hébergeurs.
- Favoriser l'utilisation de grandes banderoles plutôt que de supports individuels à distribuer.
- Choisir des partenaires financiers privés locaux et/ou éthiques.
- Solliciter des outils de communication et de sensibilisation réalisés, comme par, exemple, la « Malle Parc attitude » créée par le Parc Naturel Régional Millevalches en Limousin.
- Récupérer le matériel pouvant être réutilisé pour le prochain événement comme les banderoles, le fléchage, le mobilier, les différents panneaux.
- Proposer des expositions, des films en lien avec le développement durable et la citoyenneté en partenariat avec des associations environnementales locales, des collectivités, ... pour sensibiliser les participants et le public.
- Solliciter les personnalités et athlètes lors de la manifestation afin de promouvoir le développement durable.
- Communiquer sous forme de vidéo, et de teaser sur les réseaux sociaux.



09 LES MANIFESTATIONS MÉCANIQUES

Cette rubrique a été rédigée en s'inspirant fortement des préconisations émises par l'UFOLEP. Les courses mécaniques peuvent produire des atteintes assez graves aux environnements traversés. Il conviendra de tout mettre en œuvre pour informer les participants et le public des mesures mises en place.

Eviter, limiter les atteintes à l'environnement

- Choisir des chemins peu susceptibles d'être dégradés par le passage répété des véhicules tout terrain équipés de pneus crampons.
- Proposer la remise en état des chemins rendus impraticables suite à la manifestation.
- Prendre en compte et éviter au maximum le dérangement de la faune sauvage et locale.
- En amont de la course, réaliser un entretien correct en évitant de couper des arbres pour faciliter les passages.
- Eviter de déplacer des empierrements.
- Prendre en compte les nombreuses pollutions possibles : sonores, olfactives, émissions de fluides, émissions de gaz à effet de serre, etc.

Eviter, limiter les atteintes portées aux personnes fréquentant ces manifestations / épreuves

- Eloigner autant que faire se peut le public, les locaux et les pilotes de la pollution sonore des engins.
- Ne jamais négliger les consignes de sécurité spécifiques à ce type de manifestations. Les conséquences des problèmes de santé liés aux chocs et traumatismes pour les pilotes suite aux chutes possibles peuvent être très graves.
- Limiter les nuisances et la pollution du site où séjournent les participants à une compétition de sports mécaniques, qui stationnent pendant un à deux jours, bien souvent avec leur famille, sur un parc qui leur est réservé.

- Inciter les participants à ne pas jeter leurs débris ou les abandonner par terre à leur départ en distribuant des sachets pour les récupérer ou en disséminant des poubelles dans le parc (utilisation de tonneaux à vider).
- Évacuer les déchets et remettre le site en état le plus rapidement possible afin d'éviter la dissémination des papiers et déchets divers.
- Sur les terrains lors des compétitions, mettre en place des bacs pour la récupération des pièces mécaniques cassées.

Concernant les fluides

- Prévoir une station de lavage avec un bassin de décantage des eaux usées, station de lavage pouvant être alimentée par l'eau de pluie récoltée dans un bassin creusé sur le terrain même.
- Interdire le lavage n'importe où sur le parc.
- Privilégier le lavage haute pression qui est moins consommateur d'eau.
- Prévoir un récipient de récupération des huiles moteur qui pourra être évacué par la suite en déchetterie et interdire tout épandage à même le sol.
- Obliger à mettre en place une bâche ou, mieux, un tapis environnemental sous le véhicule avant intervention. Prévoir également un sac de sable avec une pelle.
- En jet ski, interdire tout ravitaillement sur l'eau ou sur la plage.

09 LES MANIFESTATIONS MÉCANIQUES

- Avant la compétition, penser à développer des partenariats avec des professionnels pour la récupération des fluides lors des compétitions ou en direction des membres du club pour les entraînements. Dans les associations, préconiser l'usage de pièces de réemploi pour la construction ou la réparation des véhicules. Les pneus rechapés sont aussi intéressants dans la démarche de réutilisation de matériaux.



ASTUCE



Pneus et chambres à air se recyclent en sac à mains, bijoux, etc... renseignez-vous !

- À chaque manifestation, s'assurer d'avoir rempli le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 si le parcours traverse une zone Natura 2000 ou si la réglementation locale l'impose.



10 ÉVALUER SA MANIFESTATION

Afin de progresser dans sa démarche de mise en œuvre d'éco gestes dans chacun des postes vu précédemment, il conviendrait d'évaluer la manifestation celle-ci une fois achevée.

Économiser l'eau

- Chiffrer les quantités de déchets générés et peser ses déchets pour essayer de les réduire d'année en année.
- Estimer les impacts évités.
- Faire un bilan des actions mises en œuvre lors de la manifestation en faveur du développement durable et communiquer les résultats auprès des partenaires.
- Faire connaître le bilan développement durable de la manifestation, utiliser des supports papier (recyclés, labellisés) ou électroniques pour le diffuser.



En amont de la manifestation, réaliser votre auto-diagnostic environnemental gratuitement grâce à l'outil ADERE : evenementresponsable.org

(plus d'infos sur : ecoevenement.org/fr/Niveau_2_evaluation_via_loutil_ADERE_Auto_Diagnostic_Environnemental_pour_les_Responsables_dEvenements-35.html)

Cet outil vous permet d'avoir un suivi sur le long terme de vos actions menées en faveur du développement durable.



11

ANNEXE n°1 : quelques conseils pour préparer votre manifestation

Pour tout projet de manifestation sports nature, votre interlocuteur est la Direction départementale des services de l'éducation nationale de la Creuse (DSDEN 23)

creuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse-sports-vie-associative/Manifestations-sportives/Formulaires-et-depot-de-dossiers

À compter du 1^{er} janvier 2023, toute déclaration ou demande d'autorisation de manifestation sportive dans le département de la Creuse devra être transmise de façon dématérialisée. La plateforme de déclaration des manifestations sportives offre aux organisateurs un gain de temps grâce à des démarches simplifiées, une réduction des délais de validation, et une meilleure coordination avec les services de l'État pour garantir la sécurité et la conformité de leurs événements.

Un seul site :

manifestationsportive.fr

1- Vous devez vous inscrire en tant qu'organisateur directement sur la page d'accueil du site (manifestationsportive.fr), dans la rubrique « Inscription-organisateur d'événements sportifs, inscrivez-vous »

2- Déposez ensuite votre dossier en ligne. Votre dossier doit être déposé complet dans les délais réglementaires, selon la nature de l'événement.

3- Les déclarations ou demandes d'autorisation sont instruites, via le site manifestation sportive, soit par la mairie si la manifestation ne concerne qu'une commune, soit par la sous-préfecture si elle concerne au moins 2 communes.

Aucun dossier ne pourra être présenté hors délais

FAQ du site manifestation
manifestationsportive.fr/aide/FAQ-organisateur.



CONSEILS



Penser à communiquer en amont auprès de la ou les Communes qui accueillent la manifestation. Associer les acteurs du tourisme (Office, Creuse Tourisme) qui peuvent vous accompagner dans la promotion.

Préfecture de Guéret

Intervient sur les manifestations festives qui peuvent avoir lieu en marge des manifestations sportives réunissant plus de 300 personnes en simultané.

Mail :

pref-rassemblement@creuse.gouv.fr

Téléphone :

05 55 51 58 16 ou 05 55 51 58 14

Courrier :

Préfecture de la Creuse
Service des Sécurités
Place Louis Lacrocq
BP 79 – 23011 GUERET CEDEX

Sous-Préfecture d'Aubusson

Mail :

pref-epreuves-sportives-aubusson@creuse.gouv.fr

Téléphone :

05 55 67 71 78 ou 05 55 67 71 82

Si votre manifestation longe ou traverse des routes départementales et si :

- Elle ne concerne qu'une seule commune, penser à demander l'avis de la direction de l'ingénierie routière du Conseil départemental,
- Elle se situe sur plusieurs communes alors, la Préfecture se chargera de demander l'avis de la direction de l'ingénierie routière du Conseil départemental.

11

ANNEXE n°1 : quelques conseils pour préparer votre manifestation

Des informations sur les outils mis en place par le ministère chargé des Sports sont disponibles tels que :

- le guide réalisé par le Pôle ressources national des sports de nature en collaboration avec le Comité national olympique et sportif français : sportsdenature.gouv.fr/publications/guide-l-organisateur-demanifestation-multisport-de-nature
- l'outil permettant d'évaluer les retombées économiques d'une manifestation sportive de nature : doc.sportsdenature.gouv.fr/doc_num.php?explnum_id=350
- les règles techniques et de sécurité éditées par les fédérations délégataires (que toutes les manifestations sportives doivent respecter, même si elles ne sont pas affiliées) : declarationmanifestations.gouv.fr/aide/RTS_FD/



12 ANNEXE n°2 : liste de contacts utiles

CONTACT	TÉLÉPHONE	ADRESSE MAIL OU SITE WEB
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF 23	06 45 89 55 38	creuse@franceolympique.com
CHAMBRE D'AGRICULTURE 23	05 55 61 50 00	accueil@creuse.chambagri.fr
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE Sports, Loisirs de nature	05 44 30 28 93	sportsnature@creuse.fr
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE Direction de l'ingénierie routière	05 44 30 23 23	sesr@creuse.fr
CREUSE TOURISME	05 55 51 93 23	contact@tourisme-creuse.com
EVOLIS 23	05 55 89 86 00	www.evolis23.fr
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS NOUVELLE-AQUITAINE	05 55 03 09 03 06 12 51 57 55	y.grugier@cen-na.org
CONSERVATOIRE DU LITTORAL Antenne Massif Central	05 55 12 93 19	n.ferrer@conservatoire-du-littoral.fr
CPIE CREUSE	05 55 61 95 87	contact@cpiepayscreusois.com
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE – Service départemental à jeunesse, à l'engagement et aux sports	05 55 41 14 22	ce.sdjes23@ac-limoges.fr
DIRECTION DES TERRITOIRES CREUSE	05 55 61 20 23	ddt-environnement@creuse.gouv.fr
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA CREUSE - DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES (DDETSPP -DSV)	05 55 51 59 00	ddetspp@creuse.gouv.fr
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS	05 55 52 17 31	fdc23@chasseurdefrance.com
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE - CREUSE	05 55 52 24 70	peche23@orange.fr
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)	05 55 52 24 81	sd23@ofb.gouv.fr
OFFICE NATIONAL DE LA FORET (ONF)	06 21 17 42 20	bruno.boucheix@onf.fr
PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	05 55 96 97 00	accueil@pnr-millelaches.fr
SERVICE DÉPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS (SDIS)	05 55 41 18 00	communication@sdis23.fr
SYNDICAT MIXTE DU LAC DE VASSIVIERE	05 55 69 20 45	syndicat@lelacdevassiviere.com